

[Airbus Amber]

To
Françoise VALLIN
francoise.vallin@airbus.com

Copy
Aménanie RENAUD-LEBOT
amenanie.renaud-lebot@airbus.com

From
Mikaël BUTTERBACH
HL
T +33 56118018
E mikael.butterbach@airbus.com

Réf. : 2022118-HLMB/PP-165

Toulouse, le 08 novembre 2022

Objet: Réponse à votre demande

Madame la coordinatrice,

La problématique que vous remontez est bien identifiée et je souhaite vous confirmer que nous sommes en train d'élaborer une solution temporaire qui sera applicable dès 2023 pour permettre à nos alternants d'effectuer des périodes de mobilité à l'international sur des périodes supérieures à 4 semaines dans une des sociétés du Groupe Airbus que cela soit en Allemagne ou en Espagne.

La solution en cours de finalisation au sein du Groupe a pour vocation de permettre aux alternants de réaliser cette expérience internationale en continuant à percevoir une rémunération mais également et surtout leur assurer une couverture protectrice que ce soit en termes de temps de travail mais surtout en termes de santé et sécurité incluant une couverture maladie et accident du travail notamment.

Pour autant, cette solution ne pourra être que temporaire dans la mesure où elle nécessite de la part des pays d'accueil des adaptations fortes de leur processus, cette possibilité d'accueil n'étant pas existante dans leur réglementations nationales.

A ce titre, je souhaite vous informer que nous avons en parallèle de la mise en place de cette solution répondant à l'urgence de la situation de nos alternants récemment arrivés, nous avons engagé des actions de fond directement auprès de la DGEFP comme à travers nos organisations patronales française, allemande et espagnole pour essayer de faire évoluer cette réglementation française, qui se voulant bénéfique pour les entreprises françaises, s'avère dans les faits très contraignantes et non applicable dans nos pays core.

Veuillez agréer, Madame la coordinatrice, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Mikaël Butterbach
Directeur des Ressources Humaines France

